

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 9 OCTOBRE 2018 • PARIS



2^e
SESSION

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

DRH : comment vous sortir de la galère ?

Mécanismes, calendrier d'application, nouvelle charge collecteur,
impacts sociaux & coûts...

Préparez-vous dès maintenant au 1^{er} janvier 2019 !



rendez-vous sur www.efe.fr



Marion Aubry
Responsable Conférences
EFE

Fin du suspens : après une année de réflexion, l'adoption de la retenue à la source de l'impôt est désormais actée. Au 1^{er} janvier 2019 tous les contribuables y seront confrontés, et chaque entreprise devra se conformer à ces nouvelles règles.

Quels sont les mécanismes relatifs au prélèvement à la source et quel sera le calendrier d'application pour cette réforme ?

Comment réorganiser les équipes pour absorber cette nouvelle charge de collecteur ? Et quel coût cela va-t-il représenter pour les entreprises ?

Comment les équipes RH et les salariés seront-ils impactés socialement et techniquement ?

Communication interne, confidentialité des données... **comment répondre aux inquiétudes** de vos clients internes ?

Autant de questions auxquelles EFE vous propose de répondre avec cette conférence, animée par un panel d'experts venus partager leurs retours d'expériences et bonnes pratiques.

POUR QUI ?

- Directeurs des ressources humaines
- Responsables ressources humaines
- Responsables et gestionnaires de paie
- Responsables administration du personnel
- Contrôleurs de gestion sociale
- Experts-comptables
- Responsables administratifs et financiers

POURQUOI ?

- **Faire le point sur le calendrier réglementaire** entourant la réforme des prélèvements à la source
- **Comprendre les mesures et mécanismes** relatifs au prélèvement à la source
- Identifier les **conséquences de la réforme de la retenue à la source sur les entreprises et les salariés**

COMMENT ?

- L'alternance d'exposés et de débats pour garantir une **véritable interactivité**
- Une occasion unique de **networking avec les intervenants**
- Des temps d'échanges et de **partage de bonnes pratiques** entre pairs

LES ACQUIS

- Repartir avec les clés vous permettant de **mettre en place la retenue à la source au sein de votre entreprise**
- Pouvoir **faire face aux nombreux enjeux** que pose le dispositif auprès des salariés



MARDI 9 OCTOBRE 2018

8h45 Accueil des participants

9h00

Focus sur le cadre réglementaire et sur vos nouvelles obligations à l'horizon 2019

- Quel calendrier d'application pour la réforme ?
- Que devrez-vous avoir fait d'ici le 1^{er} janvier 2019 pour vous conformer ?
- Quels enjeux pour vos salariés et comment gérer les cas particuliers ?

Lucile DE MELLIS

Avocate

CABINET CONCORDIA AVOCATS

10h00

Comment conduire et maîtriser la mise en place du processus en interne ?

- Quelle organisation en interne ?
- Comment (ré)organiser vos équipes pour absorber cette surcharge de travail ?
- Quel coût réel pour les entreprises ?

Isabelle MIRALLES

Membre du Conseil d'Administration

COMPAGNIE DES DRH

Conseillère Prud'homale

11h00 Café-Networking

11h15

L'entreprise devient collecteur : une harmonisation entre le social et le fiscal

- Le bulletin de salaire et le financement de la protection sociale. Politique de lutte contre la fraude aux cotisations
- Les situations de contrôle ou de redressement par l'Urssaf ne seront plus cantonnées aux seules directions financières et RH : quelles conséquences sur le dialogue social ?
- Un enjeu majeur de communication interne. Est-ce à l'employeur de faire la pédagogie du système ? Cette action de pédagogie incombe-t-elle au management ? Quels impacts psychologiques sur les équipes ?
- Comment anticiper et gérer l'inquiétude des salariés et respecter les dispositions de la Directive européenne sur la confidentialité des données ?

Meriem SELMANI

Présidente

OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION SOCIALE

Ancienne Inspectrice du recouvrement à l'Urssaf

Ancienne consultante RH à l'Acoss

Abdelkader BERRAMDANE

Directeur Veille Législative et Support Juridique

ADP ESI

12h30 Déjeuner

14h00

Quelle(s) relation(s) avec l'administration fiscale ?

- Qui seront vos interlocuteurs dans votre nouveau rôle de collecteur / tiers payeur ?
- Comment la DGFIP calculera-t-elle le taux qui vous sera transmis ? Comment et quand sera-t-il actualisé ?
- Comment l'argent collecté sera-t-il reversé à l'état ?
- Être en charge de la collecte de l'impôt, est-ce aussi être responsable en cas de problème ? Quelle responsabilité de l'entreprise en cas d'erreur de calcul / de collecte de l'impôt ?

Yves-Charles ZIMMERMANN

Avocat Associé

MAZARS SOCIÉTÉ D'AVOCATS

15h00

Faites les bons choix techniques !

- Adaptation du logiciel de paie : quelles mises à jour nécessaires ?
- La déclaration sociale nominative (DSN)
- Procédez aux modalités de calcul : quel(s) taux applicable(s) ?
- Quelles conséquences du taux neutre ?

Odile FALCE

Présidente

OFCP

Isabelle VAN CAUWENBERGE

Présidente

SDDS (ASSOCIATION SIMPLIFICATION ET DÉMATÉRIALISATION DES DONNÉES SOCIÉTÉS)

Directrice du Pôle Juridique

META4 FRANCE SAS

16h00 Café-Networking

16h30

Les enjeux de la réforme

- Le positionnement des acteurs
- Cartographie des risques
- Les perspectives d'évolution

Marc WOLF

Avocat au barreau de Paris

Publie sur la plate-forme Alternatives économiques - le blog de politique fiscale

Ancien directeur adjoint à la direction des impôts (où il a été chargé, notamment, de la gestion de l'impôt sur le revenu, puis du contrôle fiscal et, pour finir, de la législation TVA)

17h30 Clôture de la conférence



CONTACTEZ-MOI !

Marion Aubry

01 44 09 24 11 - maubry@abilways.com

 @_MarionAubry

#PAS2018

